

Rémunération des agents : perfectionnement

TOO041REMP

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

Renforcer les connaissances et la technicité des professionnels de la paie

Public Visé

Agents des services de la paie possédant une expérience confirmée, en particulier sur les principes et procédures de base de la rémunération • Responsables gestion de personnels

Pré Requis

- Avoir suivi le stage "Rémunération" ou justifier de connaissances du processus de la paie de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Renforcer les connaissances et la technicité des professionnels de la paie

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en rémunération des agents publics

Parcours pédagogique

- Bref rappel sur les divers éléments de la rémunération
- Mise à jour des acquis
- Examen des cotisations et des contributions
 - Rappel des assiettes et des taux, consolidation des connaissances sur la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), l'application des cotisations pour des régimes spécifiques (agents en détachement, animateurs...), les cotisations sur les participations de protection sociale complémentaire, l'application du plafond de sécurité sociale.
- Rémunération en cas de maladie
 - Agents du régime spécial : rémunération à 90% et ½ traitement, impact sur les éléments de rémunération et les cotisations, indemnités des agents en disponibilité d'office
 - Agents du régime général : intégration des indemnités journalières de sécurité sociale et maintien du net
- Situations particulières
 - Employeurs multiples, contrats spécifiques, l'évolution de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG...

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **1 320.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **1 220.00**



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org